EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

3 ENFANCE JEUNESSE – COMPTE ADMINISTRATIF – 2022

18h09 : Mme le Maire sort de la salle.

Il est proposé que le doyen d'âge prenne la présidence pour le vote du compte administratif.

Vote du Compte Administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu :	833,45 €
	Réalisé :	833,45 €
	Reste à réaliser	0,00 €
RECETTES	Prévu :	833,45 €
	Réalisé :	277,80 €
	Reste à réaliser	0,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu :	261 921,67 €
	Réalisé :	257 317,87 €
	Reste à réaliser	0,00 €
RECETTES	Prévu :	261 921,67 €
	Réalisé :	98 404,37 €
	Reste à réaliser	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	-555,65 €
Fonctionnement :	-158 913,50 €
Résultat Global :	-159 469,15 €

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D03_SEJ-DE
Reçu le 07/04/2023

AFFECTATION DU RESULTAT		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	001	**-555,65**
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002	**-158 913,50**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	106 8	

Après avoir exposé ce qui suit,
Après avis favorable de la commission Affaires Scolaires – Sociales – Culture en date du 27 mars 2023,
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats.

POUR = 15

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D03_SEJ-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le *: 06 AVRIL 2023*

4 PORT – COMPTE ADMINISTRATIF – 2022

Il est proposé que le doyen d'âge prenne la présidence pour le vote du compte administratif.

Vote du Compte Administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu :	90 500,22 €
	Réalisé :	12 858,59 €
	Reste à réaliser	0,00 €
RECETTES	Prévu :	90 500,22 €
	Réalisé :	90 500,22 €
	Reste à réaliser	0,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu :	84 784,32 €
	Réalisé :	77 722,30 €
	Reste à réaliser	0,00 €
RECETTES	Prévu :	84 784,32 €
	Réalisé :	79 505,48 €
	Reste à réaliser	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	77 641,63 €
Fonctionnement :	1 783,18 €
Résultat Global :	79 424,81 €

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D04_PORT-DE
Reçu le 07/04/2023

AFFECTATION DU RESULTAT		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	001	**77 641,63**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002	**1 783,18**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	106 8	

Après avoir exposé ce qui suit,
Après avis favorable de la commission Port en date du 22 mars 2023,
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats

POUR = 13
ABSTENTION = 2 (Trescos – Laugraud)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D04_PORT-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME — Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

5 COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF – 2022

Il est proposé que le doyen d'âge prenne la présidence pour le vote du compte administratif.

Vote du Compte Administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu :	1 954 661,51 €
	Réalisé :	762 140,34 €
	Reste à réaliser	860 310,00 €
RECETTES	Prévu :	1 954 661,51 €
	Réalisé :	860 607,59 €
	Reste à réaliser	541 743,50 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu :	2 192 211,46 €
	Réalisé :	2 136 174,30 €
	Reste à réaliser	0,00 €
RECETTES	Prévu :	2 192 211,46 €
	Réalisé :	2 405 733,89 €
	Reste à réaliser	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	98 467,25 €
Fonctionnement :	269 559,59 €
Résultat Global :	368 026,84 €

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D05_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

AFFECTATION DU RESULTAT		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	001	**98 467,25**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002	**42 283,00**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	106 8	**227 276,59**

Après avoir exposé ce qui suit,
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats

POUR = 15

18h18 : retour de Mme le Maire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENE

Mairie de Port des Barques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D05_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

6 ENFANCE JEUNESSE – COMPTE DE GESTION - 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Madame Sandrine Le Diauré, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2022**.
Après s'être assuré que Madame Sandrine Le Diauré, receveur, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022,** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé par Madame Sandrine Le Diauré pour l'exercice **2022**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR = 16

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques (17) Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D06_SEJ-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le *: 06 AVRIL 2023*

7 PORT – COMPTE DE GESTION - 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Madame Sandrine Le Diauré, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2022**.
Après s'être assuré que Madame Sandrine Le Diauré, receveur, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022,** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé par Madame Sandrine Le Diauré pour l'exercice **2022**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR = 16

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D07_PORT-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le *: 06 AVRIL 2023*

8 COMMUNE – COMPTE DE GESTION - 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Madame Sandrine Le Diauré, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2022**.
Après s'être assuré que Madame Sandrine Le Diauré, receveur, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022,** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion, dressé par Madame Sandrine Le Diauré pour l'exercice **2022**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR = 16

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D08_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
***Délibération affichée le** : 06 AVRIL 2023*

9 ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR BUDGET 2023

Mme Le Maire rappelle le résultat de l'exercice **2022** :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M57,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif **2022** qui présente :
  i. Un déficit de la section de Fonctionnement pour 158 913,50 €
  ii. Un déficit de la section d'Investissement à 555,65 €.
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2023**,

DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'affecter au Budget **2023** le résultat comme suit :
  - Report du déficit de Fonctionnement **2022** sur le Budget Fonctionnement **2023** à hauteur de 158 913,50 € (D 002),
  - Report du déficit de d'Investissement **2022** sur le Budget Investissement **2023** à hauteur de 555,65 € (D 001).

POUR = 16

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Mairie de Port des Barques — Charente-Maritime — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D09_SEJ-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

10 PORT – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR BUDGET 2023

Mme Le Maire rappelle le résultat de l'exercice **2022** :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M57,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif **2022** qui présente :
  i. Un excédent de la section de Fonctionnement pour 1 783,18 €
  ii. Un excédent de la section d'Investissement pour 77 641,63 €.
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2023**,

DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'affecter au Budget **2023** le résultat comme suit :
  - Report de l'excédent de Fonctionnement **2022** sur le Budget Fonctionnement **2023** à hauteur de 1 783,18 € (R 002),
  - Report de l'excédent d'Investissement **2022** sur le Budget d'Investissement **2023** pour 77 641,63 € (R 001).

POUR =14
ABSTENTION = 2 (Trescos – Laugraud)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques (17) Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D10_PORT-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
***Délibération affichée le** : 06 AVRIL 2023*

11 COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR BUDGET 2023

Arrivée de Mme Talazac Caroline

Mme Le Maire rappelle le résultat de l'exercice **2022** :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M57,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif **2022** qui présente :
  i. Un excédent de la section de Fonctionnement pour 269 559,59 €
  ii. Un excédent de la section d'Investissement pour 98 467,25 €.
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2023**,

DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'affecter au Budget **2023** le résultat comme suit :
  - Report de l'excédent de Fonctionnement **2022** sur le Budget Fonctionnement **2023** à hauteur de 42 283 € (R 002),
  - Report de l'excédent de Fonctionnement **2022** sur le budget d'Investissement **2023** pour 227 276,59 € (R 1068),
  - Report d'un excédent d'Investissement **2022** sur le Budget d'Investissement **2023** pour 98 467,25 € (R 001).

POUR = 15
CONTRE = 2 (Trescos – Laugraud)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques (17) Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D11_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

12 COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS – EXERCICE 2023

Mme le Maire présente ce qui suit :

Chaque année, il convient de voter le taux des taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de taxe foncière bâtie qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

A compter de 2023, les communes votent à nouveau le taux de la Taxe d'Habitation, qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE, les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés et les logements vacants depuis plus de deux ans.

La municipalité a décidé de ne pas augmenter ses taux concernant la part communale de l'avis d'imposition de la taxe foncière et sont ainsi, reconduit pour l'année 2023.

De même, elle reconduit le taux de la Taxe d'Habitation du fait que le taux de cette taxe ne peut pas augmenter plus vite que le taux des taxes foncières.

Enfin nous ne pouvons pas majorer la Taxe d'Habitation selon l'article 73 de la Loi de Finances pour 2023 suite au gel du décret d'application pour cette année.

Enfin, il est à noter que la base des valeurs locatives, votée par l'Etat, sera augmentée de 7,1 %.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De retenir les taux suivants :
  - Taxe Foncière Bâti : 49,17 %,
  - Taxe Foncière Non Bâti : 63,30 %,
  - Taxe d'Habitation : 14,02 %
  - Taux Majoration Taxe d'Habitation : ajourné.

POUR = 17

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D12_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D12_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le *: 06 AVRIL 2023*

13 ENFANCE JEUNESSE – BUDGET PRIMITIF 2023

Mme le Maire présente ce qui suit :

Budget fonctionnement :

Dépenses : 280 108,30 €
Recettes : 280 108,30 €

Budget investissement :

Dépenses : 555,65 €
Recettes : 555,65 €

Après avis favorable de la commission Affaires scolaires – Sociales - Culture en date du 27 mars 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME, LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'adopter le Budget Enfance Jeunesse – 2023.

POUR = 17

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques (17) Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D13_SEJ-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

14 PORT – BUDGET PRIMITIF 2023

Mme le Maire présente ce qui suit :

Budget fonctionnement :

Dépenses : 73 701,33€
Recettes : 73 701,33€

Budget investissement :

Dépenses : 102 476,38 €
Recettes : 102 476,38 €

Après avis favorable de la commission Port en date du 22 mars 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'adopter le Budget Port – 2023.

POUR = 15
ABSTENTION = 2 (Trescos – Laugraud)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques (17) Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D14_PORT-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le *: 06 AVRIL 2023*

15 COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Mme le Maire présente ce qui suit :

Budget fonctionnement :

Dépenses : 2 246 350,19 €
Recettes : 2 246 350,19 €

Budget investissement :

Dépenses : 1 713 368,03 €
Recettes : 1 713 368,03 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'adopter le Budget Commune – 2023,
- D'approuver les subventions aux associations.

POUR = 15
CONTRE = 2 (Trescos – Laugraud)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D15_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

16 COMMUNE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

18h52 : arrivée de Mr Berthaud

Mme Dumand-Gorichon présente ce qui suit :
Comme chaque année, la commune de Port-des-Barques signe une convention avec la SPA pour le ramassage des animaux errants.
Pour l'exercice 2023, la convention prévoit deux formules :

- Option 1 - Formule **avec déplacement** de la SPA pour venir sur place,
  - Le coût s'élève à 0,60 € par habitant,
- Option 2 - Formule **sans déplacement** de la SPA (les employés communaux se déplacent à Saintes)
  - Le coût s'élève à 0,55 € par habitant,

Pour information, le Conseil Municipal a retenu depuis plusieurs années l'option 1

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De retenir l'option 1 – Formule avec déplacement de la SPA pour venir sur place,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant légal à signer la convention,
- De prévoir les crédits au budget Commune – Fonctionnement.

POUR = 18

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques Charente Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D16_COM1-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
***Délibération affichée le** : 06 AVRIL 2023*

17 COMMUNE – CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Mr Jouannet présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n°17 du 12 avril 2022.

Mme le Maire rappelle que la Loi 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. La Loi précise également que si l'Etat est son garant sur le plan national, l'autorité communale jour un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la Loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par l'article L 1424-8-1 du Code Générale des Collectivités Locales et l'article L 724 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De créer une réserve communale de sécurité civile, en faisant appel :
  - aux administré-e-s Portbarquais-es,
  - aux habitants hors commune impliqués sur Port-des-Barques,

  chargée d'apporter son concours au Maire en matière :
  - De participer à la prévention des risques, au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités en cas de sinistres,
  - De contribuer également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par les communes, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs.
- De rédiger un arrêté municipal ainsi qu'un règlement intérieur précisant les missions et l'organisation.

POUR = 18

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D17_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D17_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

18 COMMUNE – REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Mr Jouannet présente ce qui suit :

La réserve communale de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations agréées de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

En situation de catastrophe ou de crise, la conduite et l'organisation des secours sont de la responsabilité des services publics qui en ont la mission, et notamment des services d'incendie et de secours. Même si la direction des opérations de secours est assurée par le Maire, voire le Préfet, l'expérience prouve que le Maire reste responsable dans sa commune de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées. Il est assisté par les membres du Conseil municipal, et il mobilise le personnel communal dans le cadre de la mise en œuvre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Il n'est pourtant pas toujours en mesure, faute de préparation et notamment de possibilités d'encadrement, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour contribuer à la réponse.

C'est l'objectif de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Pour le bon fonctionnement de cette réserve communale, il est nécessaire de mettre en place le règlement intérieur ci-joint.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De valider le règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile.

POUR = 18

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D18_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D18_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

19 COMMUNE – ORGANISATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Mr Jouannet et Mme Veltin ne prennent pas part au vote.

Mr Jouannet présente ce qui suit :

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 724-1 et suivants

Considérant qu'il est institué dans la commune une réserve communale de sécurité civile.

Considérant que la mission de la réserve communale de sécurité civile est d'apporter, dans le champ des compétences communales, son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Considérant que l'organisation et le fonctionnement de la réserve communale sont déterminés par un règlement intérieur approuvé par délibération.

Considérant que tout habitant de la commune et hors commune a vocation à pouvoir être intégré, sur la base du bénévolat, à la réserve communale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De désigner Mr Accad Alexandre, adjoint au Maire en charge de la sécurité communale, d'organiser et de diriger l'action de la réserve communale,
- De désigner Mr Jouannet Maxence, Coordonnateur de la Réserve Communale de Sécurité Civile,
- De désigner Mme Veltin Michèlle, Coordinatrice Adjointe de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

POUR = 16

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D19_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D19_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

20 COMMUNE – LES MAIRES POUR LA PLANETE – ADHESION 2023

Mme Dumand-Gorichon présente ce qui suit :

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, nous pourrons bénéficier :
- D'un kit de bienvenue,
- De visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes,
- D'échanges régulier entre élus sur les bonnes pratiques environnementales,
- De ressources documentaires (guides pratiques, comptes-rendus).

En tant qu'adhérent, la collectivité :
- Contribue à la vie du réseau,
- Partage ses expériences,
- Communique sur son adhésion,
- Règle la cotisation annuelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'adhérer pour 2023 à l'association Les Maires pour la Planète,
- De régler la cotisation à hauteur de 50 €,
- De désigner Mme Dumand-Gorichon et Mme Talazac représentantes de la commune de Port-des-Barques.

POUR = 17
ABSTENTION = 1 (Laugraud)

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D20_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D20_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME — Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

21 COMMUNE – REMPLACEMENT DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR DOUBLE FLUX DU CENTRE DE LOISIRS EXTRA ET PERISCOLAIRE

Mr Rose présente ce qui suit :

La Centrale de Traitement de l'Air du Centre de Loisirs présente des signes de fatigue nécessitant son remplacement. Pour cela, vous trouverez le détail dans le plan de financement ci-dessous.

REMPLACEMENT DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'AIR DOUBLE FLUX
CENTRE DE LOISIRS EXTRA ET PERISCOLAIRE
OPERATION 107

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Montants		**Montants**
CTA double flux	4 393,00 €	Conseil Départemental – 30 %	1 317,90 €
		Commune – 70 %	3 075,10 €
Total HT	**4 393,00 €**		**4 393,00€**

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- De déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget de la Commune – 2023, opération 107

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D21_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

POUR = 18

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D21_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME — Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

22 COMMUNE – MOBILIER URBAIN SPORTIF

Mme Dumand-Gorichon présente ce qui suit :

Suite au lancement de notre deuxième budget participatif, un équipement sportif de type mobilier urbain, a été retenu par les Portbarquais.
Pour cela, vous trouverez le détail dans le plan de financement ci-dessous.

MOBILIER URBAIN SPORTIF
OPERATION 114

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Montants		**Montants**
Mobilier Urbain sportif	6 480,00 €	Conseil Départemental – 25 %	1 620,00 €
		Commune – 75 %	4 860,00 €
Total HT	**6 480,00 €**		**6 480,00€**

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- De déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget de la Commune – 2023, opération 114

POUR = 18

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D22_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D22_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME — Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le *: 06 AVRIL 2023*

23 COMMUNE – LOCATION DU POINT DE VENTE « LA CABANE DU LAC »

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Cette installation de type container est située aux abords du Camping « La Garenne ». Sa principale activité est la vente de boissons, restauration rapide et produits sucrés sur place ou à emporter.

Les conditions d'exploitation et financières sont les suivantes :
- Durée : du 15 avril au 30 novembre 2023,
- Conditions financières : 8 % du chiffre d'affaires HT dont un fixe non remboursable de 3 600 € TTC payable en deux fois :
  - Le 01 juillet 2023 pour 1 800 € TTC,
  - Le 15 août 2023 pour 1 800 € TTC,
  - Le solde à réception du Chiffre d'affaires fourni par l'expert-comptable.
- Proposition d'une licence IV à hauteur de 600 € pour la durée du contrat d'occupation et uniquement pour l'exercice 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter les conditions décrites ci-dessus,
- D'accepter la durée d'ouverture de ce point de vente,
- D'accepter le montant de la redevance à hauteur de 8 % du chiffre d'affaires HT dont un fixe de 3 600 € TTC,
- D'accepter de lui proposer la licence IV pour 600 € TTC pour la durée du contrat d'occupation et uniquement pour 2023,
- De donner délégation à Mme le Maire ou à son représentant pour la signature du contrat d'occupation du domaine privé communal

POUR = 18

AR Prefecture
017-211704846-20230405-250405_D23_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-250405_D23_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D24_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le *: 06 AVRIL 2023*

24 COMMUNE – LOCATION DU POINT DE VENTE « LA MALINE »

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Le local est situé aux abords du camping « La Garenne », sa principale activité est de permettre des activités de bar, restaurant, boissons et plats à emporter.
Les conditions d'exploitation et financières sont les suivantes :

- Durée : du 01 avril au 30 novembre 2023,
- Conditions financières : 8 % du chiffre d'affaires HT dont un fixe non remboursable de 3 600 € TTC payable en deux fois :
  - Le 01 juillet 2023 pour 1 800 € TTC,
  - Le 15 août 2023 pour 1 800 € TTC,
  - Le solde à réception du Chiffre d'affaires fourni par l'expert-comptable.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter les conditions décrites ci-dessus,
- D'accepter la durée d'ouverture de ce point de vente,
- D'accepter le montant de la redevance à hauteur de 8 % du chiffre d'affaires HT dont un fixe de 3 600 € TTC,
- De donner délégation à Madame le Maire ou à son représentant légal pour la signature du contrat d'occupation du domaine privé communal,

POUR = 18
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-250405_D25_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

25 COMMUNE – REGULARISATION CADASTRALE – AVENUE DES SPORTS ZC 547 ET ZC 550

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Un particulier nous a informé d'un empiètement du domaine public sur sa parcelle. Il s'agit d'une situation ancienne mais qu'il souhaite régulariser.
La commune a fait borner le terrain afin de l'intégrer officiellement dans le domaine public.
Vu la demande de régularisation des parcelle ZC 547 et 550,
Vu le bornage effectué par la société de géomètre SYNERGEO le 17 janvier 2023,
Considérant qu'il est nécessaire de régulariser une situation ancienne d'empiètement du domaine public sur une parcelle privée.
Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la régularisation auprès du cadastre,
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer tout document afférent au projet.

POUR = 18

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-250405_D26_COM-DE
Reçu le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

26 COMMUNE – ANNULATION DE LOYERS – LOGEMENT 47 AVENUE DE L'ILE MADAME

Mme le Maire présente ce qui suit :

Suite aux différents dysfonctionnements sur l'étanchéité du toit du logement situé au 47 avenue de l'île Madame et des réparations qui ont été réalisées, il est nécessaire de prévoir une remise de loyer en guise de dédommagement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De procéder à l'annulation de 4 mois de loyer en 2023 (janvier à avril).

POUR = 18

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D27_SEJ-DE
Reçu le 07/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.
Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.
Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.
Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.
Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.
Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.
Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

27 ENFANCE JEUNESSE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Mme Pinard présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n°13 du 08 septembre 2022.

Afin d'avoir des règles pour le fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs au Centre de Loisirs, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur.

Ce règlement s'applique à l'ensemble des utilisateurs de ce service dès l'inscription d'un enfant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'adopter le règlement intérieur du Centre de Loisirs.

POUR = 18

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Charente-Maritime

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PORT DES BARQUES ÎLE MADAME Grandeur Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 05 AVRIL 2023
Date de convocation : 31 MARS 2023
Date d'affichage : 31 MARS 2023
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-TROIS, le CINQ AVRIL à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr JOUANNET Maxence, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline (arrivée 18h20), Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique (arrivée 18h52), Mme BELIARD Saliha, Mme VELTIN Michelle, Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : Mr ACCAD Alexandre, Mr LAUGRAUD Jacky, Mr DUPLESSIS Cyril.

Etait absente excusée : Mme JORE Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mr GEOFFROY Pierre.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : *06 AVRIL 2023*

28 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

FEVRIER

16-02-2023	PORT – Devis vérification de la zone de mouillage – 14 560,80 € TTC DANDONNEAU
16-02-2023	COMMUNE – Devis pour le remplacement du logiciel de la bibliothèque municipale – 1 701 € TTC SOLURIS
16-02-2023	PORT – Achat d'un ordinateur pour la capitainerie – 1 645,67 € TTC SOLURIS
16-02-2023	COMMUNE – Devis pour le remplacement des portes intérieures isolantes de la résidence du Littoral – 4 307,76 € TTC DAVID MENUISERIE
16-02-2023	COMMUNE – signature de la convention de servitudes pour l'implantation d'une borne électrique avenue de la République

MARS

08-03-2023	COMMUNE – Devis pour mise en place doseurs de produits détergent et cartouche filtrante pour le lave-vaisselle de la salle polyvalente – 2 518,90 € TTC TL FROID
09-03-2023	COMMUNE – Devis EPI pour les agents – 799,87 € TC ACTUELVET
14-03-2023	COMMUNE – Devis logiciel gestion des rendez-vous pour CNI et Passeport – 1 128,60 € TTC SOLURIS
16-03-2023	COMMUNE – Devis pour ensablement de la retenue des Anses – 15 240 € TTC CHOGNOT
16-03-2023	PORT – Devis pour réalisation panneaux pour la cale de mise à l'eau – 717,31 € TTC ESQUISSE PUBLICITE
24-03-2023	COMMUNE – Devis vêtements de l'ASVP – 1 191,86 € TTC MARCK & BALSAN

AR Prefecture
017-211704846-20230405-230405_D28_COM-DE
Reçu le 07/04/2023

AVRIL

03-04-2023	PORT – Devis achat navette pour le Port – 10 080 € TTC EURL JOSE NAUTIC

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 05 avril 2023

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Mairie de Port des Barques
Charente-Maritime
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 06 avril 2023
Affichée le 06 avril 2023
Certifiée exécutoire le 06 avril 2023

AR Prefecture

017-211704846-20230405-230405_D28_COM-DE
Reçu le 07/04/2023